

☒ Vie interprofessionnelle : la FNEC au sein de l'ANICAP

ENJEUX



L'interprofession caprine est le lieu de rencontre, de discussion et de concertation entre les représentants de la filière caprine française. La FNEC y représente les éleveurs (livreurs et fermiers) ; 2 collèges représentent les transformateurs : la FNIL pour les industriels privés, et la FNCL pour les coopératives laitières.

Les réunions de l'ANICAP permettent des échanges constructifs entre les familles concernant la conjoncture, le prix du lait, les programmes de développement de la filière, etc...

ACTIONS DE LA FNEC EN 2009

Les échanges interprofessionnels

Pour la troisième année consécutive, la conjoncture a mis le **prix du lait de chèvre** au centre des discussions interprofessionnelles.

En 2009, l'interprofession a regardé de près l'évolution de certains paramètres :

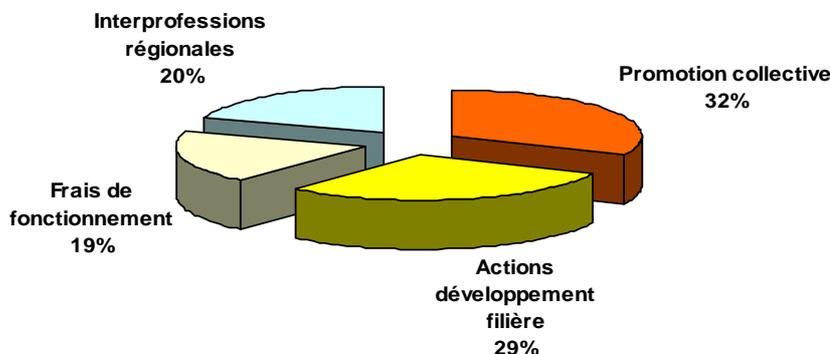
- l'état de la collecte : qui était en baisse en début d'année, en prolongement de 2 années moroses, puis en hausse dès le deuxième semestre pour arriver à une collecte à +9% en fin d'année.
- l'état de la consommation des fromages de chèvre. L'ANICAP finance un panel consommateurs, le panel NIELSEN qui nous a permis d'avoir des informations plus complètes sur la consommation française de fromages de chèvre : taux de pénétration, évolution en volume et en valeur et positionnement par rapport aux autres catégories de fromages. Si en 2009, les fromages de chèvre sont clairement épargnés par la crise économique, des incertitudes persistent sur l'évolution de la consommation intérieure en 2010 et au-delà.
- les actions de promotion collective à l'étranger : à la veille du renouvellement du programme de promotion au Royaume Uni, les membres de l'interprofession ont rencontré la Sopexa Angleterre et visité des points de vente londoniens. Cela a permis de constater une érosion de la consommation des fromages de chèvre français en raison des taux de change défavorables à l'euro et d'un retour à la consommation de produits locaux ou nationaux du fait de la crise économique.

Des cotisations interprofessionnelles revalorisées

Les ressources de l'ANICAP proviennent des **cotisations interprofessionnelles sur le lait de chèvre**, dont 75 % sont versés par les producteurs et 25 % par les transformateurs, pour le lait collecté. Les producteurs fermiers, quant à eux, paient 100 % de la cotisation.

Le montant de cette cotisation s'élevait depuis le 1^{er} janvier 2007 à 1,783 € / 1000 litres. **Un accord interprofessionnel a été signé le 17 novembre portant la cotisation à 2 € / 1000 L. Cette hausse de cotisation permettra de doter l'ANICAP de ressources supplémentaires pour le financement de nouvelles actions et nouveaux projets.**

Utilisation des ressources de l'ANICAP



PERSPECTIVES

De nombreuses actions menées par l'ANICAP permettent à la filière d'accéder à des cofinancements des pouvoirs publics à travers FranceAgriMer. Par ailleurs **les ressources supplémentaires apportées par la hausse des cotisations permettront, entre autres, la mise en place d'un groupe de veille sanitaire, la reprise des actions de promotion collective en Allemagne, les actions de communication** (éditions de documents, salon de l'agriculture...), etc.